

## RECENSEMENT CITOYEN

Fille ou garçon, vous avez 16 ans. Pensez à vous faire recenser. Le recensement est un acte citoyen obligatoire.



### Pourquoi se faire recenser ?

Cette démarche facilite votre inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

L'attestation de recensement est indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat), pour pouvoir réaliser des missions (Volontariat International en Entreprise, Service civique..).

### Quand se faire recenser ?

Dans les 3 mois suivant vos 16 ans.

### Comment se faire recenser ?

Vous pouvez vous faire recenser directement à la Mairie de votre domicile ou en ligne sur le site [www.mon-service-public.fr](http://www.mon-service-public.fr)

Dans les deux cas, vous devez présenter une pièce d'identité et le livret de famille.

Une fois recensé(e), vous obtiendrez votre attestation de recensement.

Environ un an après, vous serez convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté où vous obtiendrez un certificat de participation (qui remplacera l'attestation de recensement).

Toutes les infos complémentaires sur [www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

Pour trouver l'adresse du centre de service national le plus proche de chez vous, cliquez sur le lien [Liste](#)

## La Mairie de Grandchamp-des-Fontaines

25 avenue du Général-de-Gaulle  
44119 Grandchamp-des-Fontaines

☎ 02 40 77 13 26

📧 CONTACTEZ-NOUS

### Horaires :

**Lundi 9h > 12h / 13h30 > 17h**

Mardi 8h30 > 12h / 13h30 > 18h30

**Mercredi 8h30 > 12h / 13h30 > 17h**

Jeudi 8h30 > 12h (fermé l'après-midi)

**Vendredi 8h30 > 12h / 13h30 > 17h**

Samedi 9h > 12h (2 samedis par mois)

